



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination du jury du concours interne commun de Secrétaire Administratif de classe normale au titre de l'année 2022 dans l'Académie de Corse

**Le Recteur de la région académique de Corse,
Recteur de l'académie de Corse, Chancelier des universités,**

RECTORAT
Division des Examens
et Concours

Dossier suivi par :
Lara DAVINI

Téléphone
04 95 50 34 01

Télécopie
04 95 51 47 75

E-Mail
dec@ac-corse.fr

Bd Pascal Rossini
BP 808
20192 AJACCIO
CEDEX 4

Vu le code général de la fonction publique
Vu le code des relations entre le public et l'administration
Vu le code de l'éducation
Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration des certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Education Nationale,
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat
Vu le décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, modifié par le décret n°95-49 du 13 janvier 1995, le décret n°97-996 du 23 octobre 1997 et le décret n° 2001-1239 du 19 décembre 2001.
Vu l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié relatif à la délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels de services extérieurs du ministère de l'Education Nationale,
Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2008 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction publique d'Etat ;
Vu l'arrêté du 03 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRETE

Article 1er : Président du jury :

Madame Hélène BANSARD, attachée hors classe, Cheffe de Division des Personnels enseignants du 1^{er} degré et des moyens (DPEM) à la DSDEN de Haute Corse est désignée présidente du jury du concours interne commun de secrétaire administratif de classe normale ;

Article 2 : Les membres pour la correction des épreuves écrites d'admissibilité :

La commission de correction des épreuves écrites du concours interne est composée comme suit :

-Monsieur Rodrigue BOIVENT, Directeur de L'EREA d'Ajaccio et en cas d'empêchement Madame Annick LAFRONTIERE, APAE, directrice adjointe de CROUS de Corse

-Madame Lydia ARRIGHI, APAE, cheffe de la division de l'enseignement supérieur et de la contractualisation au rectorat de Corse, et en cas d'empêchement Monsieur Louis ORSINI, Attaché principal, rectorat de Corse

-Monsieur Cédric PEIGNAUD, Chef du bureau du Cabinet du Préfet, et en cas d'empêchement Monsieur Vincent ROUAULT, Directeur Adjoint du Secrétariat Général commun de la Corse du Sud

-Monsieur Aymeric FONTAINE, AAE, bureau de la coopération pré-judiciaire, et en cas d'empêchement Madame Candy HUBERT, AAE à la plateforme achats mutualisés de Corse.

Article 3 : Les membres du jury des épreuves orales d'admission :

- Monsieur Rodrigue BOIVENT, Directeur de L'EREA d'Ajaccio
- Madame Lydia ARRIGHI, APAE, cheffe de la division de l'enseignement supérieur et de la contractualisation au rectorat de Corse,
- M. PEIGNAUD Cédric, Chef du bureau du Cabinet du Préfet
- M. FONTAINE Aymeric, AAE, bureau de la coopération pré-judiciaire

Article 4 :

La Secrétaire Générale de l'Académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 21 février 2022

Le Recteur,

Pour le Recteur et par délégation,

~~Le Secrétaire Général~~

~~Philippe CERÉSI~~
Blandine BRIQUÉ

